

Références à rappeler pour toute correspondance
Dossier numéro : PC06430124X1005

Déposé le : 08/11/2024

Demandé par : URBA 192 M. Julien PICART

Adresse des travaux : Route D'Abidos
LAGOR

Références cadastrales : AD 0041, AD 0042, AD 0043

Opération :

Destinataire :

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Cité Administrative

**Rue Pierre Bonnard CS 87564
64075 PAU Cedex**

Service Urbanisme

Affaire suivie par : Marianne DUPAN

Tél. :

Mél. : m-dupan@cc-lacqorthez.fr

LAGOR, le 26/11/2024

Objet: Avis sollicité sur une demande de PC.

P.J. en communication : 1 exemplaire du dossier

Observation de l'instructeur :

Vous trouverez ci-joint une demande de PC dont les références sont ci-dessus rappelées.

Si vous estimez que le dossier ne comprend pas toutes les pièces et informations exigées en application du code de l'urbanisme vous devez me faire parvenir vos observations le plus rapidement possible. Je vous rappelle que pour ce dossier, la demande de pièces doit être reçue par le demandeur au plus tard un mois après la date de dépôt, faute de quoi, cette demande ne modifierait pas les délais d'instruction de la demande.

En application des articles R.423-59 et suivants du code de l'urbanisme, vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la réception du dossier dans votre service pour me faire parvenir votre avis sur le dossier. Passé ce délai, vous serez réputé avoir émis un avis favorable.

Votre avis, notamment s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Par ailleurs, si dans ce délai vous émettez un avis conforme défavorable ou avec prescriptions, vous devrez le notifier avant la fin du délai d'instruction à l'autorité compétente avec copie au demandeur, en lui précisant qu'en cas de silence de l'administration à l'issue du délai d'instruction il ne pourra pas se prévaloir d'une autorisation tacite.

Je vous invite donc à me faire parvenir rapidement vos observations.

Le Maire
26/11/2024

Franck ROLLAND